

Michael N. Ebertz

## Katholische Kirche in Deutschland – Von der Glaubensgemeinschaft zur Dienstleistungsorganisation [L’Eglise catholique en Allemagne – d’une communauté religieuse à une organisation de prestations de services] (Résumé)

*L'article développe, en se basant sur les statistiques actuelles concernant la religion, les thèses suivantes : l'Eglise catholique s'atrophie en Allemagne, même si ce phénomène n'est pas aussi marqué que dans le cas de l'Eglise protestante, la seconde grande Eglise confessionnelle. Les catholiques se concentrent au Sud et à l'Ouest, c'est-à-dire dans un voisinage direct et indirect de la France. L'Allemagne n'est pas uniquement divisée d'un point de vue confessionnel, mais également du fait que, depuis la réunification, la majorité de la population de l'ancienne RDA reste sans confession, ce avec ténacité. Des points communs dans les convictions religieuses se font de plus en plus rares au sein de la société allemande. Mais l'Eglise catholique allemande elle-même est également confrontée à un pluralisme religieux interne massif – elle compte des panthéistes et des agnostiques dans ses propres rangs. Elle ne se caractérise donc pas non plus par des points communs dans les convictions religieuses de ses membres. La communauté de croyants se transforme de plus en plus en une organisation de prestations de services, les directeurs de conscience deviennent des 'magiciens' dont la fonction consiste à fournir des rituels, le statut des croyants se change en celui de 'clients d'Eglise', dont la plupart ne croient plus en une vie après la mort et ne possèdent aucune dynamique missionnaire. Ces tendances se rapportent au fait qu'en Allemagne, le conflit entre les religions – saignant d'un point de vue historique – a été résolu par le fait que les deux Eglises, à travers les organismes d'aide sociale qu'elles ont mis en place, participent au développement de l'Etat social. L'Eglise catholique en Allemagne est dans ce contexte une 'Eglise sociale', enrobée de manière relativement stable dans une relation à l'Etat fondée sur une confiance réciproque ; celui-ci exige des impôts également pour les Eglises, ce qui permet ainsi de financer un grand nombre de personnes dont le métier principal n'est pas clérical. Tous ces aspects regroupés transforment la forme sociale de l'Eglise, lui faisant acquérir le statut d'un organisme de travail et de prestation de services. L'Eglise catholique prend ainsi part à une infrastructure socio-civile. Sa présence officielle est tout autant souhaitée que sa disposition à participer à l'élaboration du bien public terrestre.*